

Message N° 2022/28 du Conseil communal au Conseil général
du 13 décembre 2022

Neyergie SA – rapport de gestion de l’année 2021

1. Introduction

Vous trouvez, en annexe, le rapport de gestion de l’année 2021 de la société Neyergie SA dont le capital-actions est à 100 % en mains de la Commune de Neyruz.

Dès le 6 juillet 2022, le Conseil d’administration de Neyergie SA se compose de :

- Président et Directeur : M. Martial Wicht
- Vice-présidente : Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale
- Membres : M. Fabien Mettraux, Conseiller communal
M. Sébastien Bugnon, membre de la Commission financière
M. Pierre-Alain Crausaz, membre des Commissions financière et 3E.

Plusieurs explications et informations détaillées ont déjà été données lors du Conseil général du 4 octobre 2022 sur les mesures et les décisions prises par le Conseil communal pour cette société (se référer au PV du CG du 04.10.2022). Le Conseil communal reviendra sur cet objet dès qu’il sera en possession du rapport établi par le Conseil d’administration.

2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus et du rapport de gestion de l’année 2021 de la société Neyergie SA.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 14 novembre 2022.

Le Conseil communal